



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL CGT DE LA FEDERATION DES ACTIVITES POSTALES

### ET DE TELECOMMUNICATIONS

254 Boulevard de l'usine - CP 20111- 59030 Lille Cedex

@ : [Faptcqt59@faptcqt59.com](mailto:Faptcqt59@faptcqt59.com) / Tél. : 03.20.53.93.05

Site internet : <http://fapt59.reference-syndicale.fr/>

---

A Lille, le 12 mai 2017

A Madame, A Monsieur

Engagée dans la lutte pour le maintien d'un service public postal de qualité, notre organisation syndicale CGT FAPT, mène ce combat aux côtés des mairies et des usagers. Face aux pressions exercées par La Poste sur les maires pour accélérer les transformations ou fermetures de bureaux, il nous semble plus que jamais nécessaire de travailler ensemble pour assurer le maintien du service public pour les populations.

Le contrat de présence postale territoriale signé entre l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France pour la période 2017-2019 en janvier dernier, reste inacceptable. Il représente une atteinte au fondement même du service public et au principe républicain d'égalité de tous les citoyens sur le territoire en facilitant l'accélération de la désertification et en niant les conséquences socio-économiques induites. En effet, les enjeux de la communication liés à l'aménagement du territoire sont des enjeux sociétaux. Ils doivent permettre un accès bancaire, un accès numérique et une desserte quotidienne sur tout le territoire. La CGT FAPT porte ces valeurs en tout point et en tous lieux.

Néanmoins, La Poste continue sa politique dévastatrice en matière d'emploi et de présence territoriale. Elle espère ainsi ramener à 4000 le nombre de bureaux de plein exercice d'ici 2020 et multiplier les agences alternatives qui sont loin d'offrir le même service à la population. La question du financement du service public est au cœur des enjeux et celui-ci ne peut clairement pas reposer sur les mairies surtout au regard de la hausse de plus de 33% du résultat net 2016 du groupe! Ainsi, la rallonge de 4 millions d'euros concédée au fond de péréquation postal, paraît bien faible pour assurer les obligations de service public. Et cela est d'autant plus vrai lorsque l'on sait que ce fond est principalement constitué de l'abattement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie ! Pour la CGT FAPT, il n'est pas possible d'accepter le détournement de cette fiscalité au profit de l'accompagnement de la politique de désengagement des territoires du Groupe La Poste.

Cette stratégie du groupe va à l'encontre d'une réelle réponse aux besoins des citoyens et des postiers et vise à réduire les droits à la communication pour toutes et tous, au même titre que la santé, l'éducation, le transport ... Les mobilisations des postiers, des usagers et des élus pour le maintien et le développement des bureaux de poste, se multiplient sur tout le territoire. Nous dénombrons déjà de belles victoires grâce à ce type de lutte unitaire et nous appelons donc à leur multiplication pour sauver le service public postal !

Afin de vous appuyer dans cette démarche, nous joignons à ce courrier une motion à adopter afin de contrer les velléités de désengagement de La Poste. Comptant sur votre intérêt pour un service postal de qualité au service de la population, nous restons à votre disposition pour toute information ou demande d'action commune.

Pascal GAILLET

Secrétaire général de la CGT FAPT Nord